



## **Règlement et Conditions Générales de Réservation Espace Sportif et Culturel du Pichju - Commune d'Appietto**

### **Article 1 : Objet**

La présente pièce jointe fixe les conditions générales applicables à toute réservation de l'Espace Sportif et Culturel du Pichju, situé sur la commune d'Appietto, à l'occasion d'un anniversaire ou de tout autre événement privatif.

### **Article 2 : Tarification**

Conformément à la délibération municipale n°2025-03-13 du 10 avril 2025 :

- Résidents de la commune d'Appietto : 30 €
- Non-résidents : 60 €
- Caution en cas de dégradation imputable au locataire : 100 €

### **Article 3 : Conditions d'utilisation**

- La réservation concerne uniquement l'abri désigné, ainsi que les tables et bancs attenants.
- La privatisation n'inclut pas l'ensemble des installations (agrès, jeux, balançoires, tyrolienne, etc.).
- Toute prestation complémentaire (animateur, prestataire extérieur) est interdite.
- Tout usage du feu est interdit (barbecue, feu de camp, réchaud).
- Tout dispositif sonore (enceintes, musique amplifiée) est interdit.
- Il est interdit d'utiliser les bâches présentes sur les abris.
- Le mobilier mis à disposition ne peut être déplacé hors de l'abri.
- Aucune fourniture d'électricité n'est prévue.

### **Article 4 : Propreté et responsabilité**

Le locataire s'engage à laisser l'espace utilisé dans un parfait état de propreté, y compris les sanitaires publics. Tous les déchets (y compris mégots) devront être évacués. Toute négligence pourra être assimilée à une dégradation et entraîner la facturation prévue à l'article 2.

### **Article 5 : Stationnement**

Le stationnement est limité aux emplacements prévus à cet effet. Il est strictement interdit de stationner sur la route principale ou devant les propriétés privées. Tout manquement expose à une verbalisation.

### **Article 6 : Vidéosurveillance**

L'ensemble du site est placé sous vidéosurveillance. Les images pourront être utilisées en cas de litige ou de dégradation. La réservation implique l'acceptation de cette clause. Le droit d'accès aux images peut être exercé auprès de la mairie d'APPIETTO au 04 95 22 80 53.

### **Article 7 : Responsabilité**

La commune décline toute responsabilité en cas d'incident, vol ou dégradation de matériel appartenant au locataire. Le locataire assume la pleine responsabilité des personnes présentes lors de l'événement.

### **Article 8 : Litiges**

Tout litige relatif à l'application des présentes conditions relève de la compétence du Tribunal administratif de Bastia.

**En validant sa réservation, le locataire déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'intégralité des termes.**